

## **Pénurie de remplaçant·es enseignant·es : quand le recteur, en difficulté, choisit de se défausser sur les collègues**

Dans « La Dépêche du Midi » du 30/09/24, le recteur de l'académie, interpellé sur la difficulté du rectorat à assurer les remplacements – voire tout simplement de couvrir des postes à l'année –, a choisi de reporter sur les collègues ce qui relève de la responsabilité de l'institution dans son ensemble : « *Nous demandons aux chefs d'établissements d'organiser ces rattrapages d'heures avec une rémunération pour les professeurs qui acceptent. Mais ces derniers, pour la plupart, refusent et je le déplore car cela met des élèves en difficulté* ».

Le SNES-FSU Toulouse tient à dénoncer fermement ces propos, scandaleux et tendancieux à plus d'un titre, et qui traduisent les très grandes difficultés de notre institution, dont nos collègues ne sont aucunement responsables. Il demande au recteur de revenir sur ses propos, et demande un droit de réponse à « La Dépêche du Midi ».

Le SNES-FSU Toulouse déplore que le recteur confonde volontairement la question du remplacement en cours d'année, et la capacité du rectorat à couvrir des postes dès la rentrée. Quand il manquait au moins un·e enseignant·e à la rentrée dans 2/3 des établissements, il n'y a aucunement des professeur·es absent·es à remplacer, mais seulement une pénurie de recrutement, que nous dénonçons depuis longtemps, et dont les ressorts sont connus, y compris du recteur lui-même comme en attestent ses propos sur France 3 Occitanie début septembre : l'insuffisance des salaires en premier lieu, et la dégradation continue des conditions de travail d'autre part. Nos collègues portent avec nous des solutions que le Ministère refuse d'envisager, à savoir : une revalorisation inconditionnelle des salaires ; l'amélioration des conditions de travail et notamment la baisse des effectifs des classes ; le pré-recrutement d'étudiant·es dès la Licence, qui, en échange d'un engagement à passer les concours et servir l'Etat pendant 5 ans, verraient leurs études financées.

Le SNES-FSU Toulouse déplore que le recteur cherche à reporter sur nos collègues enseignant·es la responsabilité du manque de remplaçant·es, qui n'est que le résultat de nombreuses années de sous-recrutement systématique aux concours du 2<sup>nd</sup> degré, et du recours accru à la contractualisation. Dans notre académie, cela a conduit à diviser par plus de 3 les capacités de remplacement par des personnels titulaires (Titulaires sur Zone de Remplacement), passé de 6% des effectifs enseignants – ce qui n'était pas luxueux – à moins de 2%. En outre, le choix politique assumé depuis 7 ans consistant à privilégier le recrutement de personnels contractuels pour assurer les remplacements, voire même pour une large part des enseignements pérennes, conduit à des difficultés de recrutement renouvelées en permanence : ainsi, et par exemple, le rectorat a-t-il dû recruter en urgence 380 contractuel·les enseignants, CPE, PsyEN de plus à cette rentrée par rapport à la rentrée dernière ! En plaçant ainsi de fait les métiers enseignants en concurrence avec d'autres sur le marché du travail, le ministère de l'Education nationale a choisi des économies de masse salariale en recrutant des personnels moins bien rémunérés, moins bien formés, précaires, et il subit aujourd'hui le retournement du marché de l'emploi.

Pour notre part, nous avons toujours défendu avec nos collègues des recrutements statutaires, qui assurent de disposer de suffisamment d'enseignant·es pour des décennies, sans avoir besoin de les recruter « au fil de l'eau », avec le risque permanent de ne pas y arriver, tout en poursuivant leur formation et en tirant bénéfice pour les élèves.

Le SNES-FSU Toulouse déplore que le recteur contribue, par ses propos, à accréditer l'idée d'un absentéisme systémique des professeur·es, alors que les chiffres du ministère de l'Education nationale et les enquêtes du Ministère du Travail montrent que les enseignant·es sont deux fois moins absent·es pour maladie que les autres salarié·es. Il fait le choix de mettre en avant « *des demandes de temps partiels, des congés maternités et parentaux, des mi-temps thérapeutiques* », mais oublie ce faisant qu'il s'agit soit de prescriptions médicales en bonne et due forme, par ailleurs soumises à contrôles, soit de droits reconnus à l'ensemble des salarié·es, et pas spécifiquement à nos collègues. Le SNES-FSU s'étonne en outre de tels propos, visant explicitement nos collègues femmes.

Le SNES-FSU déplore enfin que le recteur puisse laisser penser que nos collègues refusent de travailler dans l'intérêt des élèves, en refusant ce qu'il nomme « rattrapages » de cours mais qui de fait n'en sont pas. Aujourd'hui, chaque enseignant·e de l'académie assure en moyenne 10% de service en plus que ses obligations ne le prévoient, en Heures Supplémentaires, pour le fonctionnement ordinaire du Service Public d'Education. Le temps de travail d'un·e enseignant·e, tel que mesuré par le Ministère, étant de 42h53 hebdomadaires, nos collègues assurent donc depuis des années un surcroît d'activité professionnelle de l'ordre d'une demi-journée par semaine, simplement pour que le système éducatif puisse fonctionner tant bien que mal. Il ne faut pas s'étonner que les volumes d'arrêts-maladie finissent par être en (légère) augmentation et mais surtout se rallongent, tout comme se multiplient les démissions ... provoquant au passage de nouveaux besoins de personnels remplaçants.

Le rectorat se prépare, semble-t-il sur ordre de Bercy, à durcir les règles permettant la rémunération des remplacements ponctuels, en imposant désormais des forfaits indivisibles de plusieurs heures de remplacement pour les signataires du Pacte, ce que nous dénonçons, car cela impose à nos collègues de travailler encore davantage, sur injonction des Chefs d'Etablissement, désormais comptables de problématiques qui leur échappent tout autant qu'à nos collègues. Au lieu de la souplesse, et son corollaire la qualité pédagogique et la sérénité des collectifs professionnels, le rectorat relaie une politique du chiffre, qui tend les relations professionnelles, éreinte les collègues et n'a surtout aucun sens pédagogique pour les élèves, amenés à être encadrés par exemple par des collègues dans des disciplines pour lesquelles ces derniers n'ont aucune qualification ni compétence, ou bien pour lesquelles les élèves bénéficient déjà de la totalité des heures réglementaires prévues...

Une grande part des difficultés de l'Education nationale ne viennent pas de nos collègues, mais des politiques d'austérité auxquels sont soumis les Services Publics. Nos collègues sauront le rappeler par leur participation à la journée de mobilisation interprofessionnelle du 1<sup>er</sup> octobre.